



*Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire*

L'info ADA Pays de la Loire n°14

2 décembre 2021



Nouvel arrêté "Mention abeille"

La nouvelle est tombée le week-end dernier dans le JO de la République : le texte du nouvel arrêté dit "Mention abeille" est paru. L'ancien arrêté datait de 2003, un avis de l'Anses pour sa révision avait été rendu en 2018.

L'essentiel à retenir :

1°) Pour un produit, dans le cadre de la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM), l'Anses réalise une évaluation des risques associés à l'utilisation du produit sur les cultures attractives en floraison.

- Si l'évaluation des risques conclut à une exposition négligeable ou ne provoque pas d'effets inacceptable, aigu ou chronique sur les abeilles, ni d'effet sur la survie et le développement des colonies => utilisation du produit sur culture attractive en floraison autorisée, selon conditions ;
- Sinon => utilisation interdite en floraison et sur les zones de butinage.

2°) Conditions d'usage après obtention de l'AMM (et donc après avoir passé l'évaluation des risques) :

- Utilisation dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil (selon éphéméride) et dans les 3 h qui le suivent.

3°) Étiquetage des produits : fin de la nomenclature mention « abeille »

- Produits non autorisés : Mention « Dangereux pour les abeilles. [...] » ;
- Produits autorisés en floraison : Mention « Peut être dangereux pour les abeilles. [...] ».

4°) Différencier cultures attractives et non attractives : **consultation publique jusqu'au 12/12**

- Liste de 14 cultures identifiées sur la base du document guide de l'EFSA : avoine, blé, épeautre, lentille, moha, orge, pois protéagineux et fourrager, ray grass, riz, seigle, soja, triticale, tritordeum et autres hybrides du blé, vigne.
- Par défaut, les autres cultures sont considérées comme attractives et sont soumises aux dispositions de l'arrêté lorsque traitées en floraison.
- A noter (article 4 de l'arrêté) : « Lorsqu'un couvert végétal présent sous une culture pérenne constitue une zone de butinage, celui-ci doit être rendu non attractif pour les pollinisateurs préalablement à tout traitement insecticide ou acaricide. »

Nouvel arrêté abeille

Consultation publique

**Pour aller plus loin: Avis de l'ANSES sur l'ancien arrêté
abeille**



Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026

Le gouvernement a détaillé il y a quelques jours son plan national « en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation » pour 2021-2026.

Vous pourrez retrouver l'intégralité du plan sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

Plan national 2021 - 2026



Le MOOC « Abeilles et environnement » revient en janvier 2022

Un MOOC, pour Massive Open Online Course, est un cours en ligne accessible gratuitement à toutes les personnes intéressées.

S'adressant à tous les publics le MOOC « Abeilles et environnement » revient pour une troisième session à partir de janvier 2022.

Les personnes intéressées pourront ainsi mieux appréhender la biologie de l'abeille, découvrir les relations entre abeilles et environnement ou encore acquérir des bases sur les pratiques apicoles et la santé des abeilles.

Pour avoir plus d'informations et pour vous inscrire, ça se passe par ici :

Inscriptions au MOOC



Agriculteurs et Apiculteurs, faire culture(s) commune(s) : Retrouvez les enregistrements des 4 conférences organisées par l'ADA Bretagne et la Chambre d'Agriculture de Bretagne

L'ADA Bretagne et la Chambre d'Agriculture de Bretagne ont fait du mois d'octobre 2021, un temps de découverte et de compréhension mutuelle entre agriculteurs et apiculteurs pour faire connaître et partager les enjeux autour des productions apicoles et agricoles, en restituant les résultats du projet SURVAPI.

Regardez les replays :

- 1. Nourrir les abeilles : l'affaire de tous
- 2. L'apiculteur, un éleveur comme les autres
- 3. Apiculteurs : dans les bottes d'un agriculteur !
- 4. Produits de traitement : que trouve-t-on dans les ruches ?

Enregistrements des conférences



Publication de 5 articles sur le marché du miel en 2020

L'ITSAP a consacré sa dernière newsletter à la thématique "Qualité des produits de la ruche - Marché du miel". Retrouvez ci-dessous 5 articles portant sur le marché mondial du miel pour l'année 2020.

Ils actualisent pour partie les enseignements de la première partie d'une étude inaugurée en 2019, et dorénavant reconduite chaque année. Ces articles font le point sur les échanges commerciaux, importations et exportations à l'échelle de la France et de l'Union européenne, avec un focus dédié aux échanges entre l'UE et la Chine. Ce travail est le fruit d'une collaboration entre Jacques Combes, un consultant indépendant et Cécile Ferrus, de l'ITSAP.

La deuxième partie de cette étude concernera un panorama du marché français du miel pour l'année 2020 (récolte, bilan des échanges, consommation, etc.) dont les résultats feront l'objet d'une publication prochainement.

Importations de miel en France : l'Ukraine perd du terrain au profit de l'Espagne

Marché du miel en France : une baisse des exportations confirmée en 2020

La Chine perd le leadership des exportations à destination de l'Union européenne

Qui sont les principaux pays européens actifs dans les échanges de miel ?

Echanges de miels entre l'Union Européenne et la Chine : le grand déséquilibre



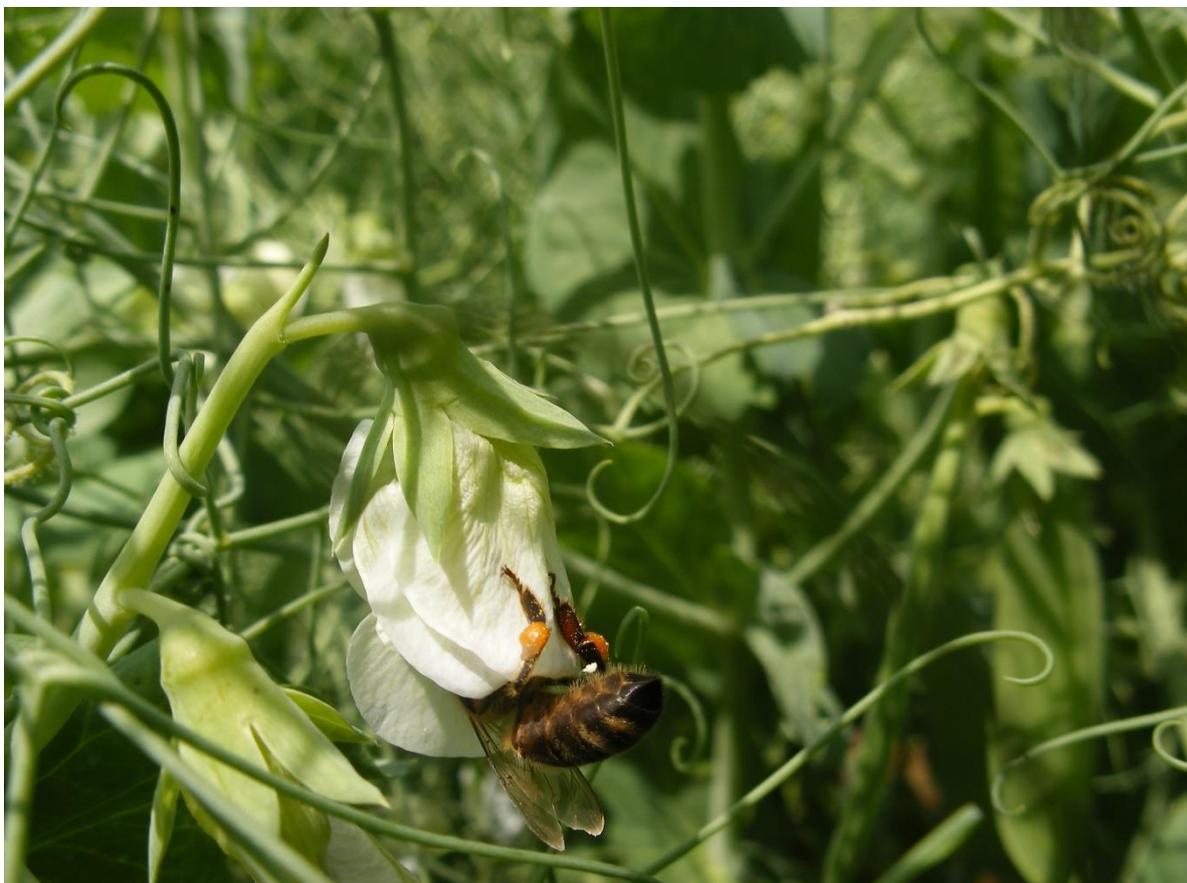
Rubrique des annonces

Vous avez une annonce à faire passer ?
Achat / vente de matériel, essais, ruches, recherche de main d'œuvre...
N'hésitez pas à transmettre votre annonce
pour la diffuser dans cette lettre d'infos rapide !



[Adhérer à l'ADA Pays de la Loire \(collège 1\)](#)

[Adhérer à l'ADA Pays de la Loire \(collège 2 et 3\)](#)



Avec le soutien de :



ADA Pays de la Loire
adapaysdelaloire@gmail.com
07 76 36 65 50

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ADA PL.
[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**